CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES





Atelier sur le projet de Code des Collectivités Locales

Allocution de Xavier CADORET, Vice-président du Congrès et Porte-parole suppléant sur le Partenariat Sud-Med

30 septembre, hôtel El Mechtel, Tunis

Chers Membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple, chers représentants de la Direction Générale des Collectivités Locales,

Plaisir de pouvoir être présent aujourd'hui, en ma qualité de Vice-président du Congrès et Porte-Parole suppléant sur le Partenariat dit Sud-Med – programme de coopération avec la Méditerranée du Sud du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe;

Je me réjouis de revoir M. Hammami et M. Jbira et je profite de cette occasion pour les remercier pour leur collaboration dans l'organisation de cet atelier;

La tenue même de cet atelier témoigne du chemin parcouru par la Tunisie depuis 2011 sur la voie de la décentralisation;

Suite à la Révolution de Jasmin en 2011, la Tunisie est en effet entrée dans une nouvelle ère : une ère dans laquelle le peuple a choisi de renverser l'ordre établi et de prendre son destin entre ses mains ;

Le Conseil de l'Europe a été associé, dès le début, à ces réformes et invité à contribuer au processus de changements démocratiques ;

Au sein du Conseil de l'Europe, le Congrès est une assemblée politique qui réunit des représentants élus des niveaux local et régional des 47 états membres.

C'est dans ce cadre que nous, maires, conseillers, représentants du niveau régional, échangeons et travaillons ensemble, partageant la conviction que le niveau local est le fondement de tout état démocratique ;

Le Congrès suit avec grande attention les transformations profondes qui traversent les pays du Sud de la Méditerranée; leur impact aux niveaux local et régional, ainsi que les opportunités qu'elles ouvrent sur le terrain de la démocratie locale et régionale :

Le Congrès a eu l'opportunité d'apporter son expertise, en 2013, à l'élaboration du Chapitre 7 de la nouvelle Constitution tunisienne consacrée au pouvoir local ;

Pour faciliter un dialogue accru entre les élus territoriaux des deux rives de la Méditerranée, le Congrès a établi en 2014 le statut de Partenaire pour la démocratie locale, permettant la participation à ses travaux ;

Nous nous réjouissons de voir l'engagement fort pris par les responsables politiques tunisiens, à tous les niveaux, en faveur d'une véritable décentralisation, permettant l'établissement d'une démocratie réelle au niveau le plus proche et au bénéfice des citoyens.

Désireux d'instaurer un cadre de coopération renforcé avec les pays du Sud de la Méditerranée, et avec la Tunisie en particulier, le Congrès a adopté en février 2017 un programme de coopération avec la Tunisie.

Ce programme est l'expression de la volonté du Congrès de promouvoir l'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre élus européens et leurs homologues du Sud de la Méditerranée afin d'accompagner les réformes en cours, à la demande des acteurs concernés :

L'un des piliers de ce programme est l'assistance et l'expertise législatives dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations en matière de décentralisation et de gouvernance locale et régionale ;

Je dois dire que le Congrès, ses membres et ses experts, se réjouissent de pouvoir partager l'expertise acquise lors de décennies de réformes de décentralisation qui ont été conduites partout en Europe;

La consolidation du cadre législatif permettant la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation en Tunisie est en bonne voie, avec l'examen actuel du projet de Code des Collectivités Locales.

Ce Code est une étape essentielle de la réforme car c'est lui qui posera les jalons de la démocratie locale tunisienne, en particulier dans la perspective des élections locales, dont nous regrettons le report récent ;

Nous espérons que les élections locales pourront se tenir dans les meilleurs délais en 2018, et qu'une délégation des élus locaux tunisiens bénéficiera ensuite du statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès ;

Le Congrès a été invité à contribuer sur quatre points techniques de ce Code : le contrôle, les compétences, les finances locales et les biens et services municipaux.

Les experts du Groupe des Experts Indépendants du Congrès ont préparé quatre contributions pour répondre à cette demande.

C'est ce qui nous réunit aujourd'hui et je saisis cette opportunité pour vous présenter les deux membres du Groupe des Experts Indépendants du Congrès qui ont travaillé sur ce projet de Code et qui sont présents aujourd'hui :

M. André Roux:

M. Antonio Rebordao Montalvo.

Messieurs Roux et Montalvo sont ici pour vous présenter les quatre contributions préparées par les experts du Congrès et pour échanger avec vous.

Je suis convaincu que cet atelier d'échange sera bénéfique pour tous et nous souhaite, à tous, des discussions enrichissantes.

Je vous remercie pour votre attention.